

Coût de l'énergie et situation économique

Le contexte actuel est marqué par une **forte inflation**, avec notamment une **hausse significative des coûts de l'énergie et des carburants**. Tous les économistes s'accordent pour dire que ces prix ne reviendront pas à leur situation initiale, ou alors dans un temps lointain.

Nous sommes d'ores et déjà sollicités pour des situations de grandes difficultés et, pour cette raison, nous pensons que des **mesures urgentes** sont à prendre pour protéger les salariés de la MACIF.

Au niveau national, notre organisation syndicale (par le biais de son secrétaire général) s'est adressée au gouvernement pour un **plafonnement des prix de l'essence**.

Au niveau de l'entreprise, un certain nombre de mesures doivent être prises pour protéger les plus fragiles et nous sollicitons l'ouverture d'une négociation exceptionnelle sur le sujet, sur la base des revendications suivantes :



Sur le pouvoir d'achat

- Mise en place d'une **indemnité mensuelle de déplacement de 50€ pour tous** afin de participer au coût de transport (essence, transports en commun...), et de **80€ supplémentaires pour les fonctions non télétravaillables** ainsi que les **activités télétravaillables qui n'y ont pas accès** (nouveaux embauchés, refus d'accès au TT, ...)
- **Revalorisation de l'indemnité de télétravail à 3€30** par jour, pour parer à l'augmentation des prix de l'énergie
- Mise en place du **titre restaurant pour les télétravailleurs à MFE**
- **Revalorisation des indemnités kilométriques (IK)** en cas de déplacements et revalorisation des porris (indemnité de déplacement) **de 10%**



Sur l'organisation du travail

- L'attribution à **l'ensemble des télétravailleurs d'un jour de télétravail exceptionnel par semaine** pendant 3 mois, renouvelable selon la situation
- La généralisation pour les télétravailleurs de **l'enveloppe unique de 100 jours, entièrement à la main des salariés**, comme c'est déjà le cas à Keiko
- Le **gel de la réversibilité du télétravail**
- **L'arrêt des déplacements inter-sites imposés**
- La possibilité pour les **conseillers en PAP de travailler sur des sites plus proches de chez eux** de manière régulière
- Le lancement d'une **réflexion sur une organisation différente des plannings**, permettant la diminution du nombre de trajets mensuels



Ces mesures visent à répondre de manière concrète et adaptée aux difficultés rencontrées par les salariés.

Délégués syndicaux : Mathieu CORNILLAUD	06.72.44.48.63	mathieucornillaud@yahoo.fr
Blandine CHEDEMAIL	06.16.54.68.85	blandinechedemailfo@gmail.com
Jean-Luc GUERIN	07.77.85.96.94	jeanluc.fomacif@gmail.com

